



Plage Saint-Sieu

14-15



Plage Saint-Sieu

Autour de Lancieux

Chemin des poissonniers

👁 Sites d'intérêt visibles des circuits

➔ Le Vieux Clocher à Lancieux

Datant de 1740, il est le seul vestige de l'ancienne église, détruite au début du XX^e s. Lors de sa démolition, une pierre sculptée a été retrouvée dans le chœur. Observez-la sur la façade, elle représente une sirène portant les armes de la famille Glé, propriétaire de nombreuses terres sur la commune.

➔ La plage Saint-Sieu

Vous longerez la plage Saint-Sieu, nom du moine (ancien nom : San Séoc) qui y débarqua au VI^e s. Une légende raconte que le jour où il arriva à Lancieux, il fit jaillir une source sur ces terres. On retrouve ainsi une fontaine rue de La Source. La plage Saint-Sieu a accueilli dès la fin du XIX^e s. les premières cabines de bains. À cette époque, des villas ont commencé à s'implanter sur la falaise proche, en particulier sur les « Mielles » en haut de plage et sur les Hauts de Buglais. De Saint-Sieu, on bénéficie d'un beau point de vue sur l'île des Ébihens en face et le cap Fréhel au loin.

➔ Le tertre Corlieu

Le site naturel du tertre Corlieu, propriété du Conservatoire du littoral, est protégé par un arrêté préfectoral de protection de biotope. D'une surface de près de trente hectares, le site est d'une étonnante diversité en termes d'habitats : falaises rocheuses, dunes, pelouses dunaires, fourrés, boisements... Il abrite de nombreuses espèces d'orchidées, mais aussi de nombreux passereaux et amphibiens. Espace naturel sensible, la cueillette y est interdite et les chiens doivent y être tenus en laisse.

➔ La digue des moines

Construite au début du XV^e s. par les moines de l'abbaye de Saint-Jacut, propriétaires de terres et du moulin de Lancieux, elle a permis d'assécher les terres autour des fermes de Buglais, de La Briantais et du Villeu. Une seconde digue fut édifiée au milieu du XVIII^e s. : la digue de La Roche a permis de gagner une cinquantaine d'hectares de terres cultivables appelées les polders. Cette digue est munie de deux écluses permettant l'écoulement des eaux des marais vers la mer.

➔ Le moulin à vent de Buglais

Il a été édifié au XVI^e s. par les moines de l'abbaye bénédictine de Saint-Jacut-de-la-Mer. Les moines y venaient régulièrement en traversant la baie de Lancieux à marée basse. Vendu à la Révolution, comme tous les biens de l'abbaye, plusieurs meuniers s'y sont succédés jusqu'en 1947, date à laquelle le moulin cessa définitivement son activité. Acheté par la commune de Lancieux en 1973, puis restauré, il est aujourd'hui en état de fonctionnement. La fête du moulin a lieu chaque année le 15 août, de nombreuses animations folkloriques et un fest-noz s'y déroulent.

Le sentier des douaniers

Créé en 1791 pour lutter contre la contrebande et surveiller les côtes, le sentier des douaniers permet de faire le tour de la Bretagne. Pendant plusieurs siècles, les douaniers arpentèrent sans relâche les côtes bretonnes pour traquer les contrebandiers en provenance d'Angleterre. Ce sentier est aujourd'hui transformé en chemin de grande randonnée (GR®34) et permet d'admirer les superbes panoramas des côtes bretonnes.

L'estuaire du Frémur

Au bord de l'estuaire, on peut parfois observer de nombreux oiseaux d'eau tels que l'aigrette, le tadome de belon ou la bernache cravant. Cette oie sauvage vient du grand Nord pour se nourrir en hiver sur nos côtes.

Numéros d'Urgence

Police **17** | Pompiers **18** | Samu **15**
Appel d'urgence européen **112**



Page Rando
& balades sur

www.cote-emeraude.fr



14-15

LANCIEUX



Autour de Lancieux > 14 Chemin des poissonniers > 15

14



12 km



3h

15



8 km



2h

Point de départ

D Point Info Tourisme - GPS : **48.605851, -2.150822**

Pas à pas...

Autour de Lancieux


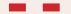
D **1** Du Point Info Tourisme, montez la rue de l'Église. **2** Empruntez la rue de l'Islet. Prenez à gauche au Vieux Clocher et descendez la rue de La Source. **3** Suivez le bord de mer le long de la plage Saint-Sieu. Empruntez suivant la marée le bas ou le haut de la digue (GR[®]34). Au bout de la plage, remontez à gauche et longez le boulevard de la Mer à droite. Descendez par l'aire de pique-nique pour rejoindre le sentier côtier sur la pointe de Lancieux. Longez à nouveau la route du boulevard de la Mer à droite. Continuez par le sentier côtier en bordure de falaise. Traversez la plage des Briantais et contournez le tertre Corlieu. **4** Quittez le GR[®]34 et empruntez à gauche le chemin des polders jusqu'à la rue de La Digue-aux-Moines. Traversez la D786 et continuez en face par la rue de Bodard puis la rue des Noës. **5** Prenez le deuxième chemin à droite.

Chemin des poissonniers

A Suivre **1 2 3** du « Pas à pas » « Autour de Lancieux » **B** Quittez le GR[®]34 et remontez par la route à gauche. Au croisement, continuez en face par la rue des Bénédictins. Vous passez près du camping du Vileu. Au carrefour, poursuivez par la rue Julien-Renault. **C** Traversez la D786 et empruntez la rue des Meuniers en face devant le moulin. **D** Empruntez ensuite à gauche un chemin creux bordé de chênes centenaires appelé « le

chemin des poissonniers », autrefois lieu de passage des pêcheurs remontant leurs poissons du port du Rieul jusqu'à Ploubalay. Suivez ensuite la route à gauche (rue des Dalgois) puis continuez en face au carrefour dans la rue de La Froitrais. Au bout de la rue, tournez à gauche (croix Cohiniac, croix de chemin du XVI^e s.). **E** Traversez la D786 et suivez la rue du Centre en face puis la rue de l'Église pour regagner le Point Info Tourisme.

Tracé carte

Principal 
Variante 



Balilage

PR[®] 
GR[®] 

Tracé carte

Principal 

Balilage




PR[®] 
GR[®] 



Légende

-  **SITE** Sites d'intérêt (descriptif au dos)
-  Panorama
-  Plage
-  Aire de pique-nique
-  Point Info Tourisme

Balilage

-  Bonne direction
-  Mauvaise direction
-  Changement de direction

Ce code de balilage s'applique également aux marques GR[®] 

0 250 500 1000 Mètres
Extrait de carte SCAN 25^e - © IGN - 2016 - Autorisation n° 40-16-37